



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI/MED CC.7/5 18 juin 2013

FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Septième réunion du Comité de respect des obligations

Athènes (Grèce), 26 - 28 juin 2013

Soumission des rapports par les Parties contractantes (Biennium 2010-2011)

- 1. L'article 26 (Rapports) de la Convention de Barcelone met à la charge des Parties contractantes l'obligation d'adresser au Secrétariat les mesures juridiques, administratives ou autres prises en application de la Convention ou de ses Protocoles.
- 2. Lors de sa sixième réunion tenue du 30 janvier au 1^{er} février 2013, le Comité a décidé de demander au Secrétariat qu'il adresse une lettre de rappel aux Parties contractantes pour leur rappeler l'obligation de soumettre leurs rapports au titre du Biennium 2010-2011 avant le 30 mars 2013. Deux lettres (version EN et FR) ont été adressées par le Secrétariat aux Parties contractantes respectivement les 14 et 15 février 2013 (Annexe I). Le Secrétariat fera le point sur les réponses qui auront pu être faites à ces courriers.

Annexe I lettres du Secrétariat adressées aux Parties contractantes (14 & 15 février 2013).

3. Lors de cette même réunion, le Comité a également demandé à son Président d'adresser un courrier aux ministres des cinq Parties contractantes (Albanie, Liban, Libye, Monténégro, Slovénie) qui n'ont pas respecté leurs obligations de soumission de rapports au titre du Biennium 2008-2009 en leur demandant une réponse pour le 30 mars 2013 sur les raisons de cette non soumission de rapport. Le Président du Comité a adressé une lettre à ces cinq Parties contractantes le 6 mars 2013 Annexe II). Sur la base d'une juste appréciation des réponses reçues, le Comite pourra tirer les conclusions de l'envoi de ce courrier et faire si besoin, avec l'aide du Secrétariat, des recommandations individualisées en fonction de chaque Partie contractante. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue par le Président du Comite à ces différents courriers.

Annexe II – lettre du Président du Comité de respect des obligations adressée aux cinq Parties contractantes n'ayant pas rendu leur rapport au titre du Biennium 2008-2009 (6 mars 2013).

4. Les Parties contractantes ont la possibilité depuis janvier 2013 de soumettre leur rapport en ligne. Un Guide méthodologique a été réalisé par le Centre d'activité régionale pour l'information et la communication à l'attention des Parties contractantes. Ce document définit les différentes étapes pour utiliser le « Barcelona Convention Reporting System » (BCRS). La soumission des rapports constitue désormais, sur la base de l'application informatique BCRS la voie officielle pour une Partie contractante de soumettre son rapport au Secrétariat. A la date du 1^{er} juin 5 Parties contractantes avaient soumis leurs rapports en ligne et 4 sous la forme format papier.

Annexe III – Tableau de soumission des rapports par les Parties contractantes/ Biennium 2010-2011.

- 5. Lors de sa sixième réunion, le Comité de respect des obligations a également accueilli favorablement la proposition de confier sur une base volontaire à un de ses membres l'évaluation d'un rapport biennal 2010-2011 soumis par une Partie contractante. Sur cette base, plusieurs membres ont accepté de faire respectivement une évaluation des rapports suivants qui ont été notifies officiellement au Secrétariat :
 - Présentation du rapport de la France par Mr Larbi SBAI,
 - Présentation du rapport du Maroc par Mr Michel PRIEUR,
 - Présentation du rapport de l'Union européenne par Mr José Juste RUIZ,
 - Présentation du rapport de la Grèce par Mme Daniela ADDIS,
 - Présentation du rapport de l'Espagne par Mr. Nicos GEORGIADES.
 - Présentation du rapport de la Bosnie Herzégovine par Mr. Tarzan LEGOVIC.
 - Présentation du rapport de l'Italie par Mme Katerina SKOURIA.
 - Présentation du rapport d'Israël par Mr. Louis VELLA
- 6. Le Comité sera saisi d'une présentation de chacun de ces rapports suivie par un débat.